

Le Président-directeur général

Paris,
Le 16 juillet 2026

Chères/Chers Collègues

La Charte européenne et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs comportent un ensemble de principes généraux et de conditions de base qui spécifie les rôles, responsabilités et prérogatives des chercheurs et des employeurs. Afin de mettre en place ces principes généraux, la Commission européenne a mis en place un outil : la *Human Resources Strategy for Researchers* (HRS4R).

L'objectif de cette Stratégie est de présenter des améliorations de nos pratiques en matière de ressources humaines afin d'obtenir une reconnaissance au niveau européen par l'obtention du label « *HR Excellence in research* » et de garantir aux chercheurs la possibilité de trouver un environnement de travail stimulant qui favorisera leur carrière, d'augmenter l'attractivité des institutions et de développer l'Espace Européen de la Recherche.

L'Inserm a signé la Déclaration d'engagement aux principes de la Charte et du Code en mai 2006 et obtenu la labellisation "*HR Excellence in Research*" en juin 2016. Si ce label a déjà été renouvelé en septembre 2023 à la suite de la visite sur site des experts évaluateurs de la Commission européenne, l'Institut est de nouveau évalué aujourd'hui en vue du renouvellement de l'accréditation mais sur dossier uniquement.

L'enjeu de cette évaluation est donc crucial. En conséquence, un bilan des actions menées au cours des trois dernières années a été réalisé. Cette évaluation sur dossier nous a également permis de faire un bilan sur nos forces, de réfléchir à des pistes d'évolution pour les trois prochaines années et de mettre en exergue une décennie d'HRS4R au sein de notre établissement.

Ci-joint, le nouveau plan d'actions 2026-2029 qui a été soumis à la Commission européenne.

Pr Didier Samuel
Président-Directeur général